


## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 décembre 2024

### Rapport au Parlement fédéral : 181<sup>e</sup> Cahier – partie III : politique budgétaire de l'État fédéral



Dans la partie III de son 181<sup>e</sup> Cahier, la Cour des comptes fait rapport au Parlement fédéral de son examen de la politique budgétaire 2023 du pouvoir fédéral. Les objectifs et chiffres budgétaires prévus sont comparés aux réalisations. Le solde de financement de l'ensemble des pouvoirs publics s'élève à -4,2 % du PIB et le taux d'endettement à 103,1 %, soit des résultats plus favorables que les objectifs du programme de stabilité européen 2023-2026. Le solde budgétaire réalisé (-24 milliards d'euros) est inférieur de 1,2 milliard d'euros aux estimations. Si les dépenses réalisées sont inférieures aux estimations, elles n'ont pas pu compenser la baisse des moyens par rapport aux estimations. La Cour examine aussi dans quelle mesure les plans budgétaires, énergétiques et de relance décidés par le gouvernement en 2023 ont été réalisés. Elle se penche également sur l'inventaire des dépenses fiscales fédérales.

#### EXÉCUTION DU BUDGET

Le solde de financement 2023 de l'ensemble des pouvoirs publics s'élève à -4,2 % du PIB (- 25,0 milliards d'euros) en 2023, soit 0,9 % plus favorable que le programme de stabilité européen 2023-2026. La dette publique s'élève à 615 milliards d'euros au 31 décembre 2023. Le taux d'endettement s'élève à 103,1 % du PIB, soit une diminution de 3,6 % par rapport à ce programme.

#### SOLDE DE FINANCEMENT 2023

Le solde de financement réalisé de l'État fédéral s'élève à -20 milliards d'euros ; c'est-à-dire 0,2 milliard d'euros moins favorable que les estimations. Le solde budgétaire réalisé (- 24 milliards d'euros) est inférieur de 1,2 milliard d'euros aux estimations. Les dépenses réalisées inférieures aux estimations n'ont pas pu compenser la baisse des moyens réalisés.

En 2023, les recettes réalisées s'élèvent à 154,4 milliards d'euros. En excluant les taxes locales, il s'agit de 4,3 milliards d'euros de moins que les estimations, principalement en raison d'impôts des personnes, de droits d'accises et de douane et de droits d'enregistrement plus faibles que prévu. L'absence d'accord entre l'Etat fédéral et les communautés sur le remboursement des coûts et des délais de facturation plus longs que prévu pour le soutien énergétique.

En 2023, les dépenses s'élèvent à 88,5 milliards d'euros, dont 8,5 milliards d'euros de charges d'intérêts de la dette. Au total, les crédits approuvés ont été sous-utilisés de 2,9 milliards

d'euros (3,5 %). La principale sous-utilisation concerne les crédits octroyés dans le cadre des mesures énergétiques (498,9 millions d'euros).

#### MESURES BUDGÉTAIRES 2023

Le gouvernement a pris des mesures estimées à 1,9 milliard d'euros et consacré 0,8 milliard d'euros à de nouvelles politiques. Il a en outre consacré 3 milliards d'euros à tempérer les effets des crises (énergie, Ukraine, inflation et covid-19). Les réalisations n'ont pas pu être déterminées pour bon nombre de mesures en raison du nombre élevé de celles-ci, du suivi trop général par le gouvernement et de l'absence d'outil de suivi détaillé. L'incidence budgétaire réelle ne peut donc pas être évaluée alors que cet exercice est nécessaire à une gestion budgétaire correcte.

#### MESURES ÉNERGÉTIQUES

Le gouvernement fédéral est intervenu pour mitiger l'impact de la crise énergétique. Les dépenses s'élevaient à 2,5 milliards d'euros et les mesures de soutien fiscal à 1,4 milliard. Ces mesures ont été en partie financées par une taxe sur les surprofits de 0,7 milliard d'euros, des contributions spéciales du secteur énergétique de 1,5 milliard d'euros et une réforme des cotisations fédérales sur la facture d'électricité de 0,3 milliard d'euros. L'absence d'outil de suivi détaillé (en particulier pour les recettes fiscales) et la méthode complexe d'octroi de subventions énergétiques impliquent que sur ce plan également, l'incidence budgétaire réelle des mesures peut difficilement être évaluée.

#### INVENTAIRE DES DÉPENSES FISCALES

Les documents liés à l'inventaire des dépenses fiscales fédérales du SPF Finances sont souvent incomplets et manquent de transparence ou nécessitent des commentaires additionnels pour estimer l'incidence budgétaire sur les recettes de l'État.

#### MESURES DE RELANCE

Dans le cadre du plan belge pour la reprise et la résilience, la Commission européenne a octroyé à la Belgique 4,5 milliards d'euros dont un préfinancement de 0,8 milliard. Le paiement des fonds dépend de la réalisation des jalons et cibles du plan. La Commission a estimé que les progrès réalisés sont considérables, hormis la réforme des pensions.

À côté des projets repris dans le plan de relance européen, trois plans d'investissement sont financés par des moyens de l'État fédéral (2,6 milliards d'euros). Le rapportage du SPF Bosa au conseil des ministres porte sur la réalisation des jalons, mais ne contient pas de suivi budgétaire détaillé. Le SPF n'est pas non plus en mesure de préciser les fonds effectivement engagés ou liquidés pour chaque projet. Il est donc impossible de calculer les moyens effectivement affectés à chaque projet ou le degré de réalisation des trois plans.

#### Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « 181e Cahier – partie III : politique budgétaire de l'État fédéral » a été transmis au Parlement fédéral. Ce rapport, la synthèse et ce communiqué de presse sont disponibles sur [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).